

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° I-548

présenté par

M. Bazin, M. Hetzel, M. Seitlinger, Mme Bonnard, M. Brigand, M. Dumont, M. Bony, Mme Duby-Muller, M. Bourdeaux, M. Dive, M. Kamardine, Mme Gruet, Mme Périgault, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Corneloup, M. Dubois, M. Cinieri, M. Descoeur, Mme Frédérique Meunier, M. Portier, M. Breton et M. Ray

-----

**ARTICLE 16**

I. – Au début de l’alinéa 110, insérer les mots :

« au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertions aux alinéas 111 à 115.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli.

À travers les alinéas 107 à 118, le Gouvernement entend, sans négociation ou consultation préalables avec les agriculteurs, relever fortement la redevance pour pollutions diffuses. Une telle méthode n'est pas acceptable et viendrait menacer dangereusement la compétitivité de nos agriculteurs. Alors même que ces derniers, qui ne comptent pas leurs heures et ne ménagent pas leurs efforts, peinent bien souvent à se payer un salaire correct, il est très inopportun d'augmenter leurs charges.

En conséquence, cet amendement de repli propose de différer au 1er janvier 2026 l'augmentation de la redevance pour pollutions diffuses.